

## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 mai 2013

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                          Philippe LADERMANN, adjoint  
                          Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2013
2. Approbation des comptes et du rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2012
3. Approbation des crédits de fonctionnement supplémentaires pour l'exercice 2012
4. Droit d'opposition du CM
5. Nouveau plan d'aménagement: point de la situation
6. Projet de constructions à la Vy-Neuve: point de la situation
7. Communications de l'exécutif
8. Divers
9. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie chacun(e) pour sa ponctualité.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2013

Le PV est accepté à l'unanimité.

#### 2. Approbation des comptes et du rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2012

Hubert Dethurens donne lecture du rapport portant sur l'exercice 2012 qui résume l'essentiel des activités réalisées par la mairie durant l'année ainsi que les grandes décisions adoptées par le Conseil municipal.

Le maire passe ensuite la parole à Philippe Lädermann qui demande s'il y a encore des questions à poser quant aux comptes soumis à une délibération dont il donne lecture.

COMPTES DE L'EXERCICE 2012

*Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu le compte administratif pour l'exercice 2012 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,*

*Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2012 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'Intérieur et de la Mobilité,*

*Sur proposition du maire,*

*le Conseil municipal*

**D É C I D E**

- 1. D'approuver le rapport du maire et le compte rendu financier de l'exercice 2012.*
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 1'895'514.54 aux charges et de CHF 2'466'322.13 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 570'807.59.*
- 3. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de CHF 297'499.04 aux dépenses et de CHF 0.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant donc à CHF 297'499.04.*
- 4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 297'499.04 par l'autofinancement au moyen de la somme de CHF 312'345.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 570'807.59, l'excédent de financement s'élevant à CHF 585'653.55.*
- 5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 570'807.59, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.*
- 6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 12'242'391.20.*

La délibération est approuvée par 11 voix, soit à l'unanimité.

### 3. Approbation des crédits de fonctionnement supplémentaires pour l'exercice 2012

Philippe Lädermann donne lecture de la délibération relative aux dépassements de crédits de fonctionnement et fait référence au tableau annexé qui indique précisément les lignes budgétaires concernées.

#### *CREDITS BUDGETAIRES DE FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRES 2012*

*Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Sur proposition du maire,*

*le Conseil municipal*

*DECIDE*

*d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires pour 2012 pour un montant total de CHF 144'366.18.*

*Ces crédits budgétaires supplémentaires sont entièrement couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques aux dépenses, ainsi que par des plus-values enregistrées sur les comptes de recettes.*

Avant de passer au vote, il est rappelé que ce montant provient principalement du financement de la part communale pour la recapitalisation de la caisse de pension (CAP), qui a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 4 mars 2013 sous la forme d'une délibération demandant notamment :

« ...

- 4. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire dans l'exercice 2012 de CHF 123'891.-- correspondant à l'apport extraordinaire à charge de la commune de Laconnex prévu à l'article 31 des statuts de la CAP.*
- 5. De comptabiliser dans le compte de fonctionnement de l'exercice 2012 ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique n°05.304 "Caisse de pension et de prévoyance.*

... »

Cette précision importante étant donnée, Philippe Lädermann invite le Conseil municipal à passer au vote.

La délibération est approuvée par 11 voix, soit à l'unanimité.

La parole est redonnée au maire qui remercie le Conseil municipal de sa confiance.

#### 4. Droit d'opposition du CM

#### 5. Nouveau plan d'aménagement : point de situation

M. Georges Gainon a vu la juriste du département qui relate que la procédure d'adoption de notre plan d'aménagement suit son cours.

#### 6. Projet de constructions à la Vy-Neuve : point de situation

L'exécutif a reçu M. Hasler en date du 29 avril afin de discuter du préavis nature et paysage quant à l'arrachage d'arbres sur la parcelle à construire. Accord a été trouvé pour délivrer l'autorisation sur la base d'un plan à soumettre qui indique l'implantation des haies sur le site ainsi que de nouveaux arbres sur la commune.

Lors de la séance du CM du 17 juin, une délibération pour le projet de construction sera soumise à approbation. Celle-ci sera au préalable discutée avec l'office de surveillance des communes pour régler la rédaction de certains points, notamment celui de l'autorisation de construire.

Il est noté qu'ont été retirés de l'AIMP tous les aménagements extérieurs dont la réalisation sera rajoutée au crédit de construction.

#### 7. Communications de l'exécutif

- **Inforadar**

Suite à l'installation d'un compteur de vitesse sur la route du Coteau durant la semaine du 8 au 12 avril, nous avons reçu les statistiques des 3000 relevés effectués. En résumé, les résultats sont très satisfaisants et ne montrent pas de déficit de sécurité. En effet, seulement 5 dépassements de la vitesse autorisée (50 Km/h) ont été enregistrés ; le 85% des véhicules circulent à une vitesse moyenne de 32 Km/h. Ainsi que déjà évoqué lors d'un CM précédent, une bande longitudinale sera tracée sur le bord de la route afin de sécuriser le passage des piétons, en particulier celui des écoliers. Les places de parking en face de la sortie du chemin des Méandres seront conservées, dans l'attente d'une décision du Conseil de paroisse quant à la réalisation d'un parking à la chapelle.

- **Balayage chaussé**

Ainsi que demandé, les rues du Lavoisier et du Bossatier seront balayées par l'entreprise Colas afin de les débarrasser du surplus de graviers. Cela sera réalisé lors des travaux de réfection de la route de l'Eaumorte, entre les 21 et 23 mai. Une communication sera adressée aux habitants concernés.

- **Parc à trottinettes**

Pour faire suite à la demande du corps enseignant, un dispositif de parcage des trottinettes sera installé dans le préau de l'école.

## 8. Divers

- **Petits avions**

Lecture est donnée d'un courrier reçu de Madame Antoinette Thévenoz qui déplore le bruit engendré par la pratique du club d'aéromodélisme, en particulier les dimanches. Jean-Pierre Gantner, qui connaît bien le club, relate que le comité du GAM réfléchit à un nouveau règlement qui vise à apporter des réponses à ce souci, notamment en imposant des mesures de réduction du bruit. Hubert Dethurens se propose d'adresser un courrier au président du club pour organiser une rencontre.

- **Vanne de régulation**

Laurent Zimmermann souhaite savoir si les effets prévus de la vanne de régulation de l'Eaumorte installée cet automne ont été constatés. En effet, certains habitants concernés par les inondations ont bouché des grilles dans leur habitation et, le cas échéant, ils pourraient les rouvrir. Hubert Dethurens estime que le dispositif fonctionne à entière satisfaction ainsi que cela a pu être testé lors de grosses averses en automne. Il indique par ailleurs que le réglage prévu limite en permanence le débit du cours d'eau et qu'il n'y a pas lieu d'y toucher.

- **Société de jeunesse**

Thierry Arn informe le CM que la société de jeunesse dispose d'une nouvelle présidence, en la personne de Marie Willy. Il demande que les informations du site internet de la commune soient modifiées.

- **Conseil d'établissement de l'école**

Jean-Pierre Gantner, qui représente la commune au sein de cette instance, indique avoir invité les participants à ce conseil à tenir leurs séances de l'année scolaire 2013/2014 à Laconnex. Le secrétariat de la mairie souhaite que celles-ci se tiennent de préférence un jeudi afin de ne pas chevaucher celles du Conseil municipal.

- **Fête de la musique 2014**

Jean-Pierre Gantner relate l'ouverture des travaux de la commission culturelle pour l'organisation de cette manifestation. Se dessine déjà le concept d'un après-midi dédié à des animations pour les plus jeunes et d'une soirée pour les adultes, autour de lieux tels que la chapelle et le bas du village.

## 9. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

Avant de lever la séance, le maire souhaite adresser ses plus sincères remerciements à Dominique Pascual et son époux qui ont préparé une délicieuse paella lors de la sympathique soirée d'au revoir à Gabriel Dethurens. De même, il remercie Jean-Pierre Gantner d'avoir pris l'initiative de faire toute la vaisselle !

Gabriel a transmis quelques mots qu'il a souhaité voir lire à ce Conseil. En voici la teneur.

*Chers amis,*

*Je sais bien que vos séances sont déjà longues et chargées, mais permettez-moi d'y rajouter une minute pour vous dire un simple mot : Merci.*

*Cette soirée du 7 mai, je l'ai trouvée pleine d'émotion et de chaleur humaine peut-être tout simplement parce qu'il y avait dans l'assistance plein de gens que j'aime mais aussi parce que, par votre travail, vous en avez assuré l'organisation et le bon déroulement.*

*• Alors merci à Hubert pour les mots qu'il a su trouvé et qui m'ont touché bien plus que vous ne pouvez le penser ;*

*• Merci à vous, toutes et tous, pour tout le boulot que vous avez fait pour que cette soirée soit une parfaite réussite et demeure pour longtemps gravée dans ma mémoire et dans mon cœur ;*

*• Merci bien sûr à Dominique et à Fernand pour la paella géante et géniale qu'ils nous ont préparée.*

*Je vous laisse car je dois aller prendre un avion. Mais croyez-bien que ce soir, à Dublin, ma première Guinness et ma première pensée seront pour vous.*

*Je vous embrasse toutes et tous.*

*Gaby*

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h00.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale